

Le 11 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 11 septembre 2018 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2018-09-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2018-09-162

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2018-09-163

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-5 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

ATTENDU que l'article 178 du Projet de loi 155, lequel a été sanctionné par l'Assemblée nationale en avril 2018, demande l'ajout de « règles d'après-mandat » au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU qu'un avis de motion du projet de règlement a été donné par Monsieur Claude Lévesque, conseiller, le 14 août 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2018-09 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, lequel abroge le règlement numéro 2016-5. Ledit règlement est conservé dans le Livre des Règlements prévu à cet effet.

2018-09-164

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
149 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite emprunter par billets pour un montant total de cent quarante-neuf mille trois cent dollars (149 300 \$) qui sera réalisé le 18 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
08-1	149 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 08-1, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1) les billets seront datés du 18 septembre 2018;
- 2) les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année;
- 3) les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4) les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	12 800 \$	
2020.	13 200 \$	
2021.	13 700 \$	
2022.	14 100 \$	
2023.	14 600 \$	(à payer en 2023)
2023.	80 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 08-1 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de

cinq (5) ans (à compter du 18 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2018-09-165

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	11 septembre 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,5050 %
Montant :	149 300 \$	Date d'émission :	18 septembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2018, au montant de cent quarante-neuf mille trois cent dollars (149 300 \$);

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES CHAMPS ET DES BOIS

12 800 \$	3,50500 %	2019
13 200 \$	3,50500 %	2020
13 700 \$	3,50500 %	2021
14 100 \$	3,50500 %	2022
95 500 \$	3,50500 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,50500 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 800 \$	2,50000 %	2019
13 200 \$	2,70000 %	2020
13 700 \$	2,90000 %	2021
14 100 \$	3,00000 %	2022
95 500 \$	3,30000 %	2023

Prix : 98,00300

Coût réel : 3,73219 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES CHAMPS ET DES BOIS est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DES CHAMPS ET DES BOIS pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2018 au montant de cent quarante-neuf mille dollars (149 300 \$) effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 08-1. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018-09-167

VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE Madame Maude Pichereau, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

2018-09-168

PROGRAMME DE REVITALISATION – DEUXIÈME VERSEMENT POUR LE MATRICULE 6372 24 0736

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au 2^e versement en regard du programme de revitalisation pour la propriété identifiée par le numéro de matricule 6372 24 0736, pour un montant de cent trente-neuf dollars et quarante-neuf sous (139,49 \$).

2018-09-169

LIGNAGE DES RUES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine la dépense de lignage des rues au montant de trois mille deux cent soixante-six dollars et cinquante-cinq sous (3 266,55 \$), excluant les taxes, auprès de Permaligne Inc.

2018-09-170

OCTROI DU CONTRAT D'ASPHALTAGE DE DIVERSES ROUTES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer des travaux de réparation d'asphalte sur la route Ennis et la rue Tarif ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont donné une soumission, soit Pavage, réparations Francoeur Inc. et Pavage Cabano Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse, celle de Pavage Cabano, est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Pavage Cabano Ltée pour effectuer l'asphaltage des routes ci-haut mentionnées, au montant de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars (17 595 \$), excluant les taxes.

2018-09-171

VENTE D'ARTICLES USAGÉS

CONSIDÉRANT l'appel de propositions que la Municipalité a envoyé à la population via le journal l'Écho de la Pinière le 24 août 2018, afin de se départir de divers items usagés et non utilisés ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour chaque article ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de vendre les articles suivants au prix le plus haut proposé :

1. Pick-up Ford F-150 2007 : 570 \$
2. Grillage (4 rouleaux) : 180 \$

QUE le conseil refuse les propositions pour les autres articles mis en vente : balai mécanique, back-rack et gyrophare, coffre pour boîte de pick-up et ancienne remorque incendie.

2018-09-172

DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA - VOLET ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2018, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska entend soutenir l'activité «Fête des nouveaux arrivants»;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande un montant de cinq cents dollars (500 \$) au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK), volet activités, pour sa Fête des nouveaux arrivants, qui aura lieu le 21 septembre 2018.

2018-09-173

AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DU JOURNAL L'ÉCHO DE LA PINIÈRE POUR L'ANNÉE 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte de fournir une aide financière au comité du journal l'Écho de La Pinière pour l'année 2018-2019 au montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

QUE le conseil municipal demande à recevoir les états financiers de l'exercice 2017-2018 du comité dès qu'ils seront disponibles, pour l'obtention de l'aide financière entière.

2018-09-174

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Paul Thériault
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés : 20 \$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2018-09-175

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	2 206,18 \$
- Liste des comptes à payer :	143 591,68 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'août 2018 :	<u>30 700,67 \$</u>
TOTAL :	176 498,53 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'août 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-09-176

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 48.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire